



# fédération française des échecs

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports  
Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

---

## COMITE DIRECTEUR DE LA FFE Elancourt - 21 et 22 Juin 2014

---

### *Présents*

Manuel APICELLA  
Thierry BARBIER  
Henri CARVALLO  
Aurélie DACALOR  
Stéphane ESCAFRE

Marc FOURCART  
Patrick LAUFERON  
Christophe LEROY  
Raphaël LEMASLE  
Frédéric LOYARTÉ

Claire MARCHADOUR  
Diego SALAZAR  
Emmanuel VARINIAC  
Mélanie VÉROT  
Jocelyne WOLFANGEL

### *Absents excusés représentés*

Olivier DELABARRE (donne pouvoir à Raphaël Lemasle)  
Marc FOING (donne pouvoir à Aurélie Dacalor)  
Robert FONTAINE (donne pouvoir à Diego Salazar)  
Laurent FRESSINET (donne pouvoir à Stéphane Escafre)  
Anémone KULCZAK (donne pouvoir à Jocelyne Wolfangel)  
Etienne MENSCH (donne pouvoir à Stéphane Escafre)  
Kennisthon POUSSE (donne pouvoir à Claire Marchadour)  
Eric PRIÉ (donne pouvoir à Diego Salazar)  
Stéphane REYREAU (donne pouvoir à Aurélie Dacalor)

### *Absents démissionnaires*

Eric DELMOTTE  
Bettina VIART  
(2 absents non excusés, 2 démissionnaires)

Laurent GUIDARELLI  
Paul-Olivier PREUX,

### *Invités*

Jacques MATHIS  
Jean-Baptiste MULLON  
Romain PICARD

### *Présents à titre consultatif*

Laurent VÉRAT, Directeur Général / Directeur Technique National  
Jordi LOPEZ, Directeur Technique National Adjoint

- **Approbation du procès-verbal du Comité Directeur des 8 et 9 février 2014**  
Escafre reprecise les motifs de son absence, du coup justifiée, et le Comité approuve cette modification.



# fédération française des Échecs

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports  
Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

## I. COMPÉTITIONS – SPORTIF

### ▪ RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE (J. Lopez)

Modifications dans les règlements de la saison à venir.

#### 1. *Interclubs féminins* :

La CT propose de créer les poules en fonction des classements Elo de la ronde 1, pour que les groupes soient homogènes. Les compos de cette ronde 1 seraient données la veille.

Par ailleurs, Lopez pense qu'il faut abandonner le principe de la liste, qui pénalise les clubs en cas d'insuffisance d'effectifs. C'est arrivé cette saison au club de Montpellier après la défection de plusieurs « titulaires ».

Les propositions de la CT sont entérinées.

#### 2. *Systèmes de départage des interclubs féminins* : les différentiels sont conservés, il n'y a plus aucune confrontation directe.

#### 3. Une proposition émanant de joueuses, visant à allonger le *Top 12 féminin* d'une journée (4 jours), est présentée par la Directrice des féminines.

Unanimité pour.

#### 4. *Coupe de la Parité*

Le nouveau règlement, calqué en grande partie sur celui de la Coupe Loubatière, est adopté.

Une moyenne Elo limitée à 8000 Elo est validée.

Finale en même temps que le Comité Directeur de juin, avec idée de l'accueillir au siège fédéral. Inter-ligue le 17 mai en même temps que la Coupe de France.

La date du 30/11 est finalement choisie par le Comité comme date limite d'inscription.

#### 5. *Championnat de France* :

Arbitrage : il est décidé de ne plus désigner qu'un seul arbitre pour les deux tournois Nationaux, au lieu de 2.

#### 6. *Ententes compétitions jeunes* :

La question se pose, et fait débat, de savoir s'il faut maintenir cette possibilité de rapprochement entre les clubs pour les Interclubs Jeunes.

Au final, celle-ci est maintenue.

#### 7. « Règle des 103 points » :

Proposition de ramener l'écart maximal à 100 points, essentiellement pour des questions de lisibilité, validée par le CD.

#### 8. *Indemnités des directeurs de groupe (40€/an) et de compétition (80€/an)*, rediscutés et revalidés par le CD.



# fédération française des Échecs

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports  
Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

- **RAPPORT SUR LE SONDAGE HAUT NIVEAU (R. Picard - J.B. Mullon)**

Picard salue Dacalor pour son concours dans la réalisation de ce sondage dans de bonnes conditions. Il explique que l'idée était de ne pas faire parler que les dirigeants, mais aussi les joueurs, suivant leur profil, dans une enquête un peu moins orientée que la première, diligentée par Mr Roos, et peut-être pas suffisamment ouverte sur d'autres formules.

Il précise que le présent sondage n'a pas de grande prétention scientifique non plus, mais qu'il donnera toutefois un ordre d'idées plutôt fiable. Mullon ajoute que les étrangers des équipes ont volontairement été exclus du sondage. Picard et Mullon concluent que les réponses sont liées à la perception de l'évènement par les répondants, et en l'occurrence, il leur semble qu'il faut s'interroger sur la manière d'améliorer la compétition, et notamment sa médiatisation. Celle-ci constitue le problème relevé majoritairement par professionnels comme amateurs.

Vérat dit que sont donc les modalités d'organisation et de communication qui doivent être révisées en priorité, pour rejoindre celles des championnats de France jeunes et adultes, la question principale n'étant pas la formule sportive.

Le sondage : [http://www.echecs.asso.fr/Actus/7973/Sondage\\_Top12.pdf](http://www.echecs.asso.fr/Actus/7973/Sondage_Top12.pdf)

- **VOTE SUR L'ENVOI DE LA DELEGATION FRANÇAISE JEUNE A BATUMI (Géorgie) (J. Mathis)**

Mathis attendait ce moment, car il regrette les quelques difficultés rencontrées dès sa nomination. Il présente la liste des membres de la Commission Jeunes, qui fait l'unanimité.

Sur le championnat d'Europe Jeunes 2014 à Batumi, Mathis présente un exposé défavorable de l'état du pays. Il précise les risques que la FFE seule prendrait si elle envoyait la délégation de 65 personnes initialement prévue. Il s'attarde notamment sur la distance de 14 kms qui sépare le lieu de logement de celui de la compétition. Il interroge le CD pour savoir si on envoie la délégation normale de 36 joueurs, ou une délégation largement rétrécie à 12, à 8 joueurs, voire aucune délégation.

Le Comité est unanime sur le fait de n'envoyer que les 8 grands (pupilles à cadets). L'envoi d'une petite délégation permet également de se loger dans un hôtel proche de la salle de jeu. Lemasle demande ce qui se passerait si un parent décidait quand même d'y aller ; Vérat répond que ce ne sera pas possible, car c'est la Fédération qui inscrit les joueurs.

- **CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES**

Mathis propose l'augmentation de l'inscription au championnat de France jeunes de 20 à 30€, mais le CD rejette cette proposition.

- **POINT SUR LE SECTEUR FEMININ (J. Wolfangel)**

*Trophée Roza Lallemand 2015 :*

Le projet à Saint-Jacut-de-la-mer, présenté par Céline Marchadou, avec le soutien de la Ligue de Bretagne, est très bien avancé.

Par ailleurs, Céline Marchadour entre à la commission féminine, à l'unanimité.



# fédération française des échecs

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports  
Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

- **POINT SUR L'ARBITRAGE (E. Variniac)**

1. *Mise à jour du règlement intérieur de la DNA*

2. *Adaptation des nouvelles règles du jeu de la FIDE dans les compétitions organisées par la FFE*

**Coup illégal :**

Le 1<sup>er</sup> coup illégal, au 1<sup>er</sup> juillet en partie rapide, fait perdre la partie, avec constat par l'arbitre.

Variniac propose d'ajouter un article aux règlements pour les compétitions scolaires, de sorte qu'il y ait défaite au 3<sup>ème</sup> coup illégal, et non au 1<sup>er</sup>.

Escafre pense que ce sont les règles du jeu et les préconisations de la FIDE, et qu'il conviendrait de les respecter.

Majorité pour appliquer les règles de la FIDE aux scolaires dès le 3<sup>ème</sup> coup illégal.

**Téléphone portable :**

Il est désormais interdit d'avoir un téléphone dans la salle de jeu (entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014). Cette décision pose un problème d'application dans l'organisation des tournois à venir.

Dacalor demande si, pour les Interclubs, il est possible de prévoir des consignes, ou un aménagement, à l'initiative des équipes elles-mêmes, pour que les appareils soient conservés en un seul endroit durant les parties. Elle ajoute avoir impulsé un travail rédactionnel au sein de la commission juridique, avec l'accord du Président Gilles Mugnier. Sur proposition de Variniac, le Comité approuve un assouplissement de la règle FIDE, à savoir un avertissement oral en cas de port d'appareil éteint.

## II. COMMUNICATION

- **PRESENTATION ET VOTE SUR LA CREATION DE « Restons connectés »**

Dacalor évoque le caractère statique du site Internet fédéral, le manque d'interaction entre la FFE et ses membres, l'invisibilité des travaux des commissions, le manque de consultation, la nécessité de fournir une information qui vienne de la source, et d'avoir un organigramme clair, comme dans toute institution. A cet égard, le Guide Fédéral a été abandonné, pour un outil plus complet et plus dynamique. Les commissions participatives, l'organigramme fédéral, un forum FFE (limité aux présidents de clubs), un espace réunissant les enquêtes de la FFE et leurs résultats, constitueront la base de « Restons connectés ».

## III. COMMISSIONS PARTICIPATIVES

- **DISTINCTION DES BENEVOLES**

Il est convenu que la FFE invitera (inscription gratuite) les bénévoles qui obtiendront cette distinction, au championnat de France adultes.



# fédération française des Échecs

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports  
Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

## ▪ COMMISSION CONTROLE ECONOMIQUE ET DE GESTION

Vérat explique que le document joint n'est pas le règlement, mais un document qui regroupe les préconisations de Jean Bertrand quant au fonctionnement de la commission.

Dacalor confirme que le règlement à proprement parler n'a pas été amendé depuis le dernier Comité, mais que Jean Bertrand lui a transmis ce plan d'actions qu'il souhaiterait voir avalisé par le Comité, avant sa diffusion lors de la réunion des présidents de Ligue.

Le CD approuve les préconisations.

## ▪ RAPPORT HANDICAP (F. Loyarté)

L'accessibilité aux clubs est désormais mentionnée sur le site fédéral par une icône spécifique, ce qui permet, notamment aux directeurs de groupe, d'anticiper sur les rencontres, et à tous les autres d'avoir cette information importante.

Il évoque ensuite la réunion de la commission handicap avec des membres de la CT (Hernandez et Lopez), laquelle a permis d'éclaircir certains points, et de voter les textes définitifs des règlements H01 et H01A, à insérer dans les Règles générales de la FFE.

### *Structuration de la DNH :*

Dacalor précise s'être inspirée de la DNF et la DNA, pour envisager la structuration de la future DNH. Dans un premier temps, elle suggère de faire part aux présidents de ligues, lors du séminaire annuel 2014, de la volonté de la Commission de nommer des référents régionaux. Loyarté espère être aiguillé à cette occasion sur les personnes susceptibles de devenir ces interlocuteurs régionaux. Il ajoute en avoir déjà détecté dans quelques régions. Leroy rappelle ensuite l'organisation du championnat d'Europe des déficients visuels en 2015 à Lyon, et Dacalor ajoute que la FFE avait déjà soutenu le principe d'un tel évènement dans une lettre signée en 2012 par Henri Carvallo, accordant un financement. Vérat précise que l'AEPA a trouvé un financement de 10K€ auprès de la Matmut. Il ajoute toutefois que cette dernière est en concurrence directe avec notre sponsor BNP Paribas, et qu'il est en conséquence impossible pour la FFE de se placer en organisateur de l'évènement dans ces conditions, au risque d'une rupture de convention avec BNP Paribas. On relève en effet que la problématique réside dans l'entité qui prendra en charge l'organisation des championnats d'Europe, savoir l'AEPA ou la FFE, étant entendu que l'organisateur assume aussi les risques financiers.

Il est convenu que la FFE aidera l'AEPA tant financièrement que sur le plan logistique (arbitres, retransmissions des parties...), l'AEPA restant organisatrice officielle.

Leroy propose d'opter pour une organisation collégiale impliquant un travail de coordination de toutes les parties prenantes (FFE, DNH, DND, PSEJE et AEPA). De fait, l'AEPA ne pourra pas organiser seule toutes les demandes de subventions, car son siège social est en Ile-de-France. L'AEPA est donc inopérante pour les demandes de subventions aux collectivités locales en région lyonnaise.

Après discussion au sein du CD, le plus grand club local (Lyon Olympique Échecs) semble être le plus à même d'être porteur d'un projet au budget prévisionnel proche de 80.000 €, conjointement avec l'AEPA. Il pourra notamment être épaulé en région par Lyon 64 et Pompidou Échecs, ainsi que par le PSEJE et par les organes déconcentrés de la FFE.



# fédération française des Échecs

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports  
Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

## ▪ **RAPPORT JURIDIQUE** (M. Vérot pour G. Mugnier)

*[Projet de charte éthique et déontologie + fraude électronique + amendements au règlement disciplinaire]*

Vérot explique que les projets de refonte du règlement disciplinaire ayant été avalisés par le précédent Comité (distinction des auteurs de saisine, épuisement des voies de recours internes avant judiciarisation...), la commission a inséré les amendements correspondant.

Elle ajoute que la commission est venue combler un vide en rédigeant la Charte d'éthique et de déontologie de la FFE, un document obligatoire au titre du Code du Sport, et révèle son contenu, qui est en fait un simple recueil des bonnes conduites à tenir en tant que sportif. Ne présentant aucune difficulté particulière, cette Charte emporte l'unanimité.

Dans la continuité des débats sur l'arbitrage, Dacalor évoque enfin l'annexe relative à la fraude électronique, adossée au règlement disciplinaire. Elle indique qu'elle ne contredit pas les nouvelles règles d'arbitrage puisque c'est l'utilisation, et non la simple détention, d'appareils électroniques, qui sera passible de sanction. Cette annexe emporte majorité.

## **IV. EMPLOI ET FORMATION**

Leroy a adressé par courriel au CD un travail collaboratif entre la DNE (Direction Nationale de l'Entraînement) et la DND (Direction Nationale du Développement par l'Emploi et la Formation) afin d'entamer un débat sur la refonte de nos diplômes fédéraux. L'objectif est un démarrage au 1er janvier 2015 avec de nouveaux cahiers des charges (volume horaire, tarifs, programme, validation des acquis...), incluant les points suivants :

- modules sur l'entraînement (Anic et Bissières)
- professionnalisation (CQP, VAE, DIF...).
- modules pédagogiques, modules spécifiques sur le handicap, etc...

Plusieurs membres du CD interviennent pour féliciter la DND et la DNE de ces travaux.

Leroy effectue ensuite un rapide point sur :

- la convention signée entre la FFE et l'Université Lyon 1 (UFRSTAPS) dans le cadre du DEUST (Agent de Développement de Club Sportif)
- la convention prochaine pour le lancement des BAFA approfondissement Échecs, dont le porteur sera l'UCPA. Il en profite pour saluer le travail de Johanna Basti et Marc Gatine.
- le dispositif du Service Civique, intéressant pour les clubs.

## **V. BUDGET**

### • **PROJET DE DEMATERIALISATION DES LICENCES** (D. Salazar)

Désormais, le club recevra un document au format pdf, qui pourra être relayé aux licenciés. Cela induira une économie de 6K€ de papier ainsi que du temps, sans compter les cartouches d'encre pour la FFE. Lauferon propose que chaque joueur puisse choisir la version papier ou imprimable en ligne de sa licence.



# fédération française des Échecs

Agréée par le ministère de la jeunesse et des sports  
Membre fondateur de la fédération internationale des échecs

Au final, le Comité s'accorde pour l'envoi des licences au format pdf aux clubs pour conserver le rapport club-FFE et, si un licencié fédéral veut sa licence papier, il pourra l'imprimer sur le site fédéral avec un code personnel.

## VI. INTERNATIONAL

### ▪ POINT SUR L'ACTUALITE INTERNATIONALE (D. Salazar)

Salazar est invité à proposer son éclairage pour les élections 2014 à la FIDE. Il fait référence à son programme électoral de 2013, et évoque la possibilité de procéder à une consultation des clubs sur ce sujet, même s'il pressent que ce sera un plébiscite pour Kasparov.

Wolfangel doute que les présidents de clubs s'inquiètent de ce qui se passe à la FIDE.

Escafre demande si on ne peut pas orienter les présidents vers un choix préétabli. Il relève que c'est plutôt une consultation qui permettra aux décisionnaires de décider.

Lauferon pensait que c'était le Comité Directeur qui allait décider, et c'est la raison pour laquelle il avait soumis la question. Il est rejoint par Carvallo, Lemasle et Barbier, qui pensent plus naturel que ce soit le CD qui vote.

Vérat est invité à présenter les programmes et les personnalités des deux candidats, afin que le Comité puisse se décider. Il précise toutefois que la FFE a toujours voté pour l'opposant de Kirsan Ilyumzhinov.

Beaucoup estiment que la campagne n'est « *pas propre* » et qu'il ne va pas être commode de se prononcer.

Dacalor rappelle que la position du Président à l'AG 2013, était de dire que le Comité Directeur de juin 2014 serait consulté, pour que le Bureau tranche en dernier ressort.

À la majorité, le Comité ne souhaite pas une consultation des clubs. Et toujours à la majorité, le Comité soutient la candidature de Kasparov.

## VII. INSTITUTIONNEL – JURIDIQUE

### ▪ REMPLACEMENT DE G.HERNANDEZ PAR S.DESMOULIERES A LA COMMISSION D'APPEL SPORTIF (S. Escafre)

G. Hernandez étant Directeur des compétitions, il ne peut être juge et partie, et cède donc sa place à la CAS.

### ▪ REMPLACEMENT DE D. DERVIEUX PAR C. BRACQ A LA DIRECTION DE LA COUPE 2000 (J. Lopez)

Dervieux est démissionnaire, et propos son remplacement par Bracq, qui est accepté.

Le Président, Diego SALAZAR